

## Lettre ouverte de la ville de Liège au Gouvernement belge (23 juin 1954)

**Légende:** Le 23 juin 1954, la ville de Liège adresse une lettre ouverte au gouvernement belge dans laquelle elle pose sa candidature au siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Instituts internationaux - Institutions spécialisées - Organisations internationales. Institutions européennes. Siège - Correspondance 1954, AE 9330.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_ouverte\\_de\\_la\\_ville\\_de\\_liege\\_au\\_gouvernement\\_belge\\_23\\_juin\\_1954-fr-03d766d4-255a-4d59-82f2-7215a41d4f72.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_ouverte_de_la_ville_de_liege_au_gouvernement_belge_23_juin_1954-fr-03d766d4-255a-4d59-82f2-7215a41d4f72.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/09/2012

## Candidature de Liège au siège de la C.E.C.A.

Lettre ouverte au Gouvernement belge

MESSIEURS LES MINISTRES,

Le 10 août 1952, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été officiellement instituée et la Haute Autorité est entrée en fonction. Depuis lors, elle s'est appliquée avec bonheur à remplir sa mission. Des résultats importants ont été acquis. Cependant, certains problèmes restent encore sans solution définitive. Ainsi, le siège permanent des institutions de la C.E.C.A. n' a-t-il pas été fixé par l'accord des six gouvernements des pays membres de la Communauté.

Depuis 1951, Liège a défini les raisons qui fondaient sa candidature. Celle-ci était la conséquence logique de la situation de la ville au centre géographique de la C.E.C.A., de ses liaisons aisées avec chacun des bassins de la Communauté, de sa position intermédiaire entre la France et l'Allemagne, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg. Elle reflétait l'esprit d'une population naturellement attentive au développement de deux industries qui ont assuré la vitalité de la région et du pays, naturellement favorable aussi, par sa tradition historique et économique, aux initiatives internationales. En juin 1951, devant plus de deux mille personnes, qui représentaient toutes les formes de pensée et d'activité de la région liégeoise, M. Paul Van Zeeland, alors Ministre des Affaires étrangères, et M. J. Meurice, alors Ministre du Commerce extérieur, ont solennellement approuvé la candidature de Liège et lui ont apporté l'approbation officielle du gouvernement; depuis lors, ils n'ont cessé de défendre cette cause, — qui était celle de la Belgique, — notamment à la conférence de Paris en juillet 1952. Un mois auparavant, le Sénat avait signifié son adhésion unanime à la candidature de Liège, qui avait été spontanément appuyée par les villes d'Anvers, de Gand et de Mons, la Députation permanente de la Province de Limbourg et le Conseil économique wallon. Ainsi, Liège réalisait d'emblée l'union des deux parties du pays.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de déplorer ici l'attitude de certains milieux qui se sont soustraits à ce mouvement d'union nationale et qui, dès avant la conférence de Paris de juillet 1952, ont fait connaître aux gouvernements étrangers qu'ils vivaient dans l'attente d'un échec de Liège. A l'heure actuelle encore, ignorant ou méprisant l'aspect international et national du problème, un syndicat d'initiative bruxellois voudrait réaliser, au profit de ses membres, ce que l'un d'entre eux a dénommé « la plus grande entreprise touristique du siècle », en faisant de Bruxelles la « capitale de l'Europe »...

En fait, le choix définitif du siège de la C.E.C.A. est actuellement tributaire du règlement de la question sarroise. Les considérations internationales, qui ont incité Liège à poser sa candidature, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'une de leurs conséquences: rien ne pourrait correspondre davantage aux vœux comme aux intérêts des Liégeois qu'une entente franco-allemande. Place fortifiée en 1914 comme en 1940, nœud stratégique important, comme en témoignent les événements de 1944, Liège a toujours vécu, par son histoire d'abord, par ses grandes industries et son Université ensuite, au rythme de l'Europe. Elle est à la fois la ville la plus française de Belgique et la ville la plus proche de l'Allemagne, non seulement par sa position géographique, mais par des relations artistiques, économiques et humaines qui, pendant des siècles, furent pacifiques. Elle sait que la construction de l'Europe est une nécessité pour tous et qu'elle sera impossible tant que subsistera, entre deux forces politiques dominantes, un foyer permanent de discordes. Donc, rien ne doit être négligé pour que disparaisse une occasion de mésentente. Et, si l'établissement, en territoire sarrois, des organes directeurs de l'Europe occidentale est la condition d'une entente franco-allemande, Liège estime que l'intérêt général, seul, doit être pris en considération.

Cependant, sur le plan international comme sur le plan national, Liège a toujours estimé qu'une concentration excessive serait lourde de risques et qu'elle associerait moins heureusement les populations à la construction de l'Europe future. Cette notion, notre ville l'a développée, lorsqu'elle se proposait de rapprocher la France de l'Allemagne, en établissant, sur son territoire, le siège de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Cet objectif, nettement limité, ne lui paraît pas, à l'heure actuelle, contrarier le rôle dévolu à la Sarre dans la réconciliation politique de deux grands Etats Européens. C'est pourquoi les signataires de cette lettre, assurés d'être les interprètes de l'immense majorité de la population de Liège et de la région, ont tenu à

réaffirmer aujourd'hui, de façon solennelle, les titres de Liège, en même temps que le maintien de sa candidature.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, les assurances de notre Haute considération.

PAUL TSCHOFFEN, JOSEPH MERLOT,  
*ministres d'Etat;*

HENRI MOREAU DE MELEN, FERNAND DEHOUSSE,  
*sénateurs;*

MAURICE DESTENAY,  
*député;*

PAUL GRUSELIN,  
*bourgmestre de la ville de Liège;*

MARCEL DUBUISSON,  
*recteur de l'Université de Liège;*

EDGARD FRANKIGNOUL,  
*président du Grand Liège.*

Liège, le 23 juin 1954